



Le président

Dossier suivi par : Besma Blel
T +33 2 38 78 96 07
bblel@centre-limousin.ccomptes.fr

Objet : Rapport d'observations définitives de la
chambre régionale des comptes sur la gestion de la
commune de Langeais (article L. 243-5, alinéa 5 du
code des juridictions financières)
PJ : Rapport d'observations définitives

Le 04 septembre 2014

Monsieur le Maire,

En application de l'article L. 211-8 modifié du code des juridictions financières, la chambre régionale des comptes du Centre, Limousin a examiné la gestion de la commune de Langeais que vous administrez. L'entretien préalable avec le magistrat rapporteur a eu lieu le 30 avril 2013.

Dans sa séance du 29 janvier 2014, la chambre a retenu des observations provisoires auxquelles vous n'avez pas souhaité apporter de réponse.

La chambre, dans sa séance du 3 juillet 2014, a arrêté des observations définitives qui vous ont été adressées le 10 juillet 2014, que vous avez reçues le 11 juillet 2014 et auxquelles vous avez apporté réponse le 26 août 2014.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'observations définitives auquel a été jointe votre réponse.

Ce rapport devra être communiqué à l'assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il devra faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de celle-ci, être joint à la convocation adressée à chacun de ses membres et donner lieu à débat.

.../...

Monsieur Pierre-Alain ROIRON
Maire de la commune de Langeais
Mairie
2 place du 14 juillet
37130 LANGEAIS

Par ailleurs, en application de l'article R. 241-18 du code des juridictions financières, les observations définitives de la chambre régionale des comptes sont communicables aux tiers dès qu'a eu lieu la première réunion du conseil municipal suivant leur réception par la commune.

Afin de permettre à la chambre de répondre aux demandes éventuelles de communication des observations définitives, je vous prie de bien vouloir informer le greffe de la chambre de la date de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante.

Enfin, je vous informe qu'en application des dispositions de l'article R. 241-23 du code précité, les observations définitives arrêtées par la chambre sont communiquées au représentant de l'Etat et au directeur départemental des finances publiques.

Veillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pierre ROCCA

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

(art. L. 243-5, alinéa 5 du code des juridictions financières)

arrêtées par la chambre régionale des comptes

du Centre, Limousin

dans sa séance du 3 juillet 2014

sur la gestion de

la commune de Langeais

I – SYNTHÈSE DU RAPPORT

S'agissant de la régularité de la structure budgétaire et comptable de la collectivité, le montant du budget du centre communal d'action sociale impose la transformation du budget et des comptes annexes rattachés en budget et comptes autonomes.

S'agissant de sa situation financière, la commune a connu sur la période 2007-2012 une différence importante entre le rythme d'évolution de ses charges de gestion (+ 10,9 %) et celui de ses produits de gestion (+ 2,6 %). Ceci est notamment dû à la croissance forte des subventions qu'elle attribue (+ 43 %) et de ses dépenses de personnel (+ 23 %), lesquelles représentent plus de la moitié des charges de gestion. Il en est résulté une forte diminution de son épargne de gestion (- 37 %) et de son épargne brute (- 48 %).

Compte tenu du montant élevé de la dette communale (de 48 % supérieure à celle des communes comparables) et de sa croissance sur la période contrôlée (+ 17,3 %), la capacité d'autofinancement nette disponible pour le financement des investissements communaux est négative depuis 2008 et ceci pour cinq années consécutives. En dépit de cette situation anormale, le niveau des investissements communaux par habitant est plus élevé que celui des communes comparables, de 12 % sur six ans, et de 44 % les quatre dernières années.

En 2012, le fonds de roulement ne représentait plus que 19 jours de charges courantes, soit 18 % de la moyenne des communes comparables.

La capacité de désendettement de la commune atteignait 13,4 années : ce ratio est généralement considéré comme témoignant d'une situation financière tendue lorsqu'il dépasse dix ans.

II - RECOMMANDATION

La chambre recommande à la commune de rétablir une capacité d'autofinancement nette positive et d'adapter le niveau de ses investissements à la nécessaire maîtrise de son endettement.

III - CHAMP DU CONTRÔLE ET SUITES PROPOSÉES

Après avoir examiné le fonctionnement des instances de la collectivité et s'être assuré de la fiabilité des comptes et de la transparence financière, le contrôle a consisté en une analyse des risques à partir de l'examen de la situation financière de la collectivité.

IV - PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Située entre forêt et Loire, adossée à un coteau percé d'habitats troglodytiques, la ville de Langeais entretient un rapport étroit avec l'eau et la nature. Sur une superficie totale de 6 038 hectares, la forêt prédomine puisqu'elle occupe près de 4 000 hectares.

Un prestigieux château datant du XVème siècle, dans lequel fut scellée l'union entre Charles VIII et Anne de Bretagne en 1491, fait de Langeais un site touristique incontournable en Val de Loire. Cette forteresse médiévale recèle de nombreuses richesses, notamment l'un des plus anciens donjons carrés de France, un pont-levis en état de marche et un chemin de ronde avec des mâchicoulis.

Langeais est intégrée au patrimoine mondial de l'UNESCO. En novembre 2000, le Val de Loire, entre Chalonnes et Sully-sur-Loire, a été en effet inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Langeais est aussi un pôle économique en Indre-et-Loire. Plus de 150 artisans, 230 commerçants et des industriels développent leurs activités qui représentent quelques 2 000 emplois.

Deux zones industrielles sont implantées : « La Brémonière » (créée en 1963, la zone industrielle Nord occupe une superficie de 7 hectares) et « Les Nonains » (créée en 1968, la zone industrielle Sud occupe une superficie de 32 hectares).

Sur le millier d'emplois industriels, près de 700 sont fournis par 5 entreprises de plasturgie dont Plastivaloire (la plus importante), Serioplast et Servi-Doryl.

D'autres entreprises telles que Corolle (fabricant de poupées depuis 1979 - groupe américain Mattel depuis 1989), Souchu-Pinet (fabricant de matériel agricole), Herbovital et Tortay (herboristerie) ou encore Somycel (laboratoire de recherche sur le champignon) contribuent au dynamisme économique de Langeais.

Population et emploi :

	Commune	Département Indre-et-Loire
Nombre d'habitants en 2009	4 011	588 420
Nombre d'habitants (estimations de population 2010 et 2011)	4 032	591 091
Densité de la population en 2009 (nombre d'habitants au km ²)	66,4	96,0
Variation de la population : taux annuel moyen entre 1999 et 2009 (%)	0,4	0,6
Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2009 (1)	18 892	22 763
Foyers fiscaux imposables de l'ensemble des foyers en 2009	50,1	55,5
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2009	2 002	243 259
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2009 (%)	89,9	88,6
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 1999 et 2009 (%)	- 0,8	1,3
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2009 (%)	75,3	72,1
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2009 (%)	11,9	10,0

Source INSEE

La commune de Langeais est membre de plusieurs structures intercommunales, dont les deux principales sont la communauté de communes Touraine Nord-Ouest et le Pays Loire Nature.

La communauté de communes Touraine Nord-Ouest a été créée par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 1997 pour prendre existence de fait le 1^{er} janvier 1998. Elle regroupe 23 communes pour plus de 20 000 habitants. C'est un des plus grands établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'Indre-et-Loire. Son territoire, vaste, englobe les cantons de Langeais (Val de Loire) et de Château-la-Vallière (zone verte de la Castelvalérie) et s'étend du nord au sud de la commune de Villiers-au-Bouin à la commune de Saint-Patrice, et pour l'axe transversal, de Rillé à Ambillou.

Les compétences de la communauté de communes Touraine Nord-Ouest se déclinent comme suit :

- le développement local et rural ;
- le développement économique ;
- l'aménagement de l'espace ;
- la voirie d'intérêt communautaire ;
- la politique du logement social d'intérêt communautaire et l'action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur des personnes défavorisées ;
 - l'accueil des personnes dites « gens du Voyage » et la mise en œuvre des dispositions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, aménagement, entretien et gestion de ces aires d'accueil ;
 - l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ;
 - les personnes âgées, la petite enfance, l'emploi ;
 - la protection et la mise en valeur de l'environnement ;
 - la création et la gestion d'un parc de matériels intercommunaux nécessaires aux activités communales ;
 - la création, l'entretien et la gestion de nouvelles gendarmeries sur le territoire communautaire ;
 - la gestion des crèches, halte-garderies, relais assistantes maternelles et autres structures d'accueil de la petite enfance.

La compétence du SMICTOM a été transférée à la communauté de communes Nord-Ouest par arrêté préfectoral du 29 juin 2010.

Le Pays Loire Nature regroupe la communauté de communes Touraine Nord-Ouest, la communauté de communes de Gâtine et Choissilles, la communauté de communes de Racan et le département d'Indre-et-Loire. Son siège est situé sur la commune d'Abillou.

Ses missions et ses objectifs sont les suivants :

- assurer un aménagement équilibré du territoire ;
- susciter des réponses appropriées à des situations locales différenciées ;
- privilégier les projets intercommunaux et soutenir les projets communaux ;
- soutenir des projets privés qui seront porteurs pour le territoire.

Les thématiques traitées sont relatives à l'agriculture, au développement économique, aux services à la population, commerce et artisanat, aux voies de communication, à l'habitat, au cadre de vie, à l'environnement, au tourisme, la culture, la communication et la signalétique.

La commune est également membre des organismes de regroupement suivants :

- le syndicat intercommunal des cavités souterraines (surveillance) ;
- le parc national régional Loire-Anjou-Touraine ;
- le SICALA d'Indre-et-Loire (syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents) ;
- le SIETABR (syndicat intercommunal d'études et de travaux d'aménagements du Breuil et de la Roumer) ;
- le SATESE (syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux).

V – LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE LA COLLECTIVITÉ

Le conseil municipal se réunit tous les mois. La rédaction des délibérations, leur transmission au contrôle de légalité et leur publication n'appellent pas d'observation particulière.

Conformément aux textes en vigueur, le conseil municipal est destinataire des rapports annuels suivants : le rapport sur le service public de l'eau et de l'assainissement, le rapport sur le service d'élimination des déchets du SMICTOM du Chinonais et le rapport de la communauté de communes.

VI - LA FIABILITÉ ET LA SINCÉRITÉ DES COMPTES

La fiabilité des comptes est garante d'une image fidèle de la situation financière et patrimoniale d'une commune. La sincérité des enregistrements comptables et des documents budgétaires de la collectivité a été passée sous revue.

Le résultat de clôture du compte de gestion 2012 est en concordance avec le résultat de clôture du compte administratif ; la délibération concernant l'affectation du résultat a été transmise pour le budget principal.

Les restes à réaliser (budget principal) :

L'article R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « *les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre* ».

Les restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement figurant sur les comptes administratifs des années 2007-2012 sont conformes aux restes à réaliser repris sur les budgets primitifs suivants et n'appellent pas d'observation particulière.

La commune a inscrit au compte administratif les restes à réaliser suivants :

en €						
Budget principal	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Reste à réaliser en dépenses	733 679	464 174	684 694	194 226	302 441	281 113
Reste à réaliser en recettes	142 070	42 840	119 587	190 342	114 842	344 206

Source comptes administratifs

L'exacte reprise des RAR 2012 au BP 2013 a été vérifiée.

Les emprunts de l'exercice (budget principal) :

Les emprunts annuels ont fait l'objet d'un examen et d'un contrôle de cohérence entre le compte administratif et le compte de gestion. Il n'a pas été constaté d'anomalie comme le montre le tableau ci-dessous :

en €

Budget principal	Emprunts de l'exercice	2007	2008	2009	2010	2011	2012
CG	c/1641 emprunts en euros	428 000,00	0,00	1 400 000,00	581 976,49	1 000 000,00	750 000,00
	c/165 dépôts et cautionnements reçus	320,96	1 416,88	459,08	550,00	64,33	776,19
	c/166 (refinancement de la dette)				713 918		
	c/1678 autres emprunts et dettes						19 266,00
	c/16878 (autres dettes - autres orga et particul)				13 500,00		
	Titres annulés				1 976,49		
	Total emprunts CG (crédit des op budg)	428 320,96	1 416,88	1 400 459,08	1 307 968,22	1 000 064,33	770 042,19
CA	c/16 Emp. et dettes assimilées	428 320,96	1 416,88	1 400 459,08	1 307 968,22	1 000 064,33	770 042,19

L'article R. 2313-3 du CGCT pris en application de l'article L. 2313-1 impose la production d'un état de la dette pour l'ensemble des collectivités. Celui-ci a bien été produit dans les comptes administratifs de la commune.

La sincérité des évaluations budgétaires et les taux de réalisation du budget :

De 2007 à 2012, le total des dépenses d'équipement réelles relevé fait apparaître les taux d'exécution suivants :

en €

DEPENSES D'EQUIPEMENT REELLES (c/ 20+21+23)	2007	2008	2009	2010	2011	2012
PREVU	1 620 249,17	1 579 518,36	2 449 971,88	2 775 118,87	2 390 097,25	2 188 448,23
REALISE	814 523,00	510 754,63	1 513 245,00	2 452 848,38	1 532 164,74	1 494 377,58
Réalisé/prévu	50 %	32 %	62 %	88 %	64 %	68 %
Restes à réaliser	733 679,11	464 174,18	684 694,30	0,00	302 441,35	281 113,44
% de restes à réaliser sur prévu	45 %	29 %	28 %	0 %	13 %	13 %
crédits annulés	72 047,06	604 589,55	252 032,58	322 270,49	555 491,16	412 957,21
% crédits annulés sur prévu	4 %	38 %	10 %	12 %	23 %	19 %

Source comptes administratifs

La présentation des comptes par l'ordonnateur est conforme aux dispositions réglementaires. Les crédits annulés à fin 2012 (413 milliers d'euros) représentent près du tiers du produit annuel des contributions directes (1,4 M€). La collectivité est, en conséquence, invitée à poursuivre l'effort engagé d'amélioration du taux d'exécution des dépenses d'équipement.

VII – LA SITUATION FINANCIÈRE ET L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

A) La conformité de la structure budgétaire

Les comptes de la commune sont composés d'un budget principal et de trois budgets annexes (BA) : le « camping municipal », le « relais assistantes maternelles - parents-enfants » et la « structure multi-accueil » ainsi que le compte rattaché du CCAS. Les fonds de roulement (FdR) de ces budgets sont récapitulés ci-dessous :

en €

FDR	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Ecart 2012-2007	Ev. 2012/07
Budget principal	1 002 682,57	750 460,52	794 892,87	164 325,00	426 673,00	233 678,07	-769 004,50	-76,69 %
Camping	2 544,36	7 553,53	7 007,22	1 770,90	2 496,00	7 366,35	4 821,99	189,52 %
RAM*	505,27	622,51	13 383,80	17 235,15	21 009,00	0,00	Ns	Ns
Multi-accueil	0,00	4 590,00	0,00	2 199,00	39 415,00	0,00	Ns	Ns
CCAS	53 667,34	34 537,08	7 528,16	17 338,66	17 076,12	31 959,36	-21 707,98	-40,45 %
FDR global	1 059 399,54	797 763,64	822 812,05	202 868,71	506 669,12	273 003,78	-786 395,76	-74,23 %

Sources : CG 2007-2012.

*Relais Assistantes Maternelles.

en €

Budgets et comptes (données 2012)	DRF	DRI	Total	%
Budget principal (A)	4 223 382,17	1 991 789,74	6 215 171,91	97,27 %
Budgets annexes et comptes rattachés (B)	172 015,44	2 601,16	174 616,60	2,73 %
BA Camping municipal	19 511,22	559,24	20 070,46	0,31 %
BA RAM	BA clôturé			So
BA Structure multi-accueil	BA clôturé			So
CCAS (cpt rattaché)	152 504,22	2 041,92	154 546,14	2,42 %
TOTAL (A + B)	4 395 397,61	1 994 390,90	6 389 788,51	100,00 %

Source : CG 2012.

La structure budgétaire de la commune a été simplifiée dans la période contrôlée. Deux budgets annexes relatifs à la gestion de deux services du secteur de la petite enfance - un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et une structure de multi accueil - ont été clôturés au cours de l'exercice 2012, suite au transfert de la compétence « petite enfance » à la communauté de communes Touraine Nord-Ouest. La commune ne compte plus, à fin 2012, qu'un seul budget annexe actif (BA du camping municipal) et le compte rattaché du CCAS.

Le décret n° 87-130 du 26 février 1987 *relatif à la comptabilité des CCAS*¹ a donné la possibilité aux conseils d'administration de ces établissements publics, lorsque leurs recettes de fonctionnement annuelles n'excèdent pas 30 489,80 €, de décider que leurs opérations ne seront pas retracées dans un compte distinct et qu'elles feront l'objet d'une comptabilité annexée à la comptabilité de la commune. Dans ce cas, le budget, qui reste adopté par le conseil d'administration, est présenté en annexe du budget de la commune. *A contrario*, les CCAS dont les recettes de fonctionnement excèdent le seuil précité doivent obligatoirement tenir leur comptabilité de manière autonome.

En l'espèce, le CCAS de Langeais est comptablement rattaché au compte de la commune. L'examen des comptes montre que la comptabilité du CCAS comporte un compte de liaison avec le budget principal de la commune (c/452) et ne possède pas de compte au trésor (c/515). Il apparaît donc que la comptabilité du CCAS de Langeais doit être tenue de façon autonome dans un compte distinct à créer, dans la mesure où ses recettes annuelles de fonctionnement (168 195,30 € en 2012 dont la subvention municipale de fonctionnement de 76 milliers d'euros) excèdent le seuil prévu par la réglementation (30 489,80 €) au-delà duquel le rattachement comptable n'est pas autorisé.

B) L'analyse de la situation financière de la commune

L'analyse financière a été réalisée à partir des comptes administratifs et des comptes de gestion des exercices 2007 à 2012.

¹ Se reporter également à l'instruction n° 87-117-M0 du 7 octobre 1987.

L'analyse des écarts avec la moyenne des communes comparables au plan national, celle des communes de 3 500 à 5 000 habitants, est réalisée à partir des fiches d'analyse des équilibres financiers fondamentaux (AE2F) publiées par l'Etat sur le site « collectivités locales.gouv.fr », partie « comptes individuels ».

1. L'évolution des recettes et des dépenses du budget principal :

Les produits de fonctionnement

	en €							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evol. Moyen.	2012/ 2007
C/7311 Contributions directes	1 083 543	1 147 393	1 223 163	1 241 519	1 346 969	1 408 634	5,4 %	30,0 %
C/73-C7311-C/7391 Autres impôts et taxes (2008-D7397)	1 762 507	1 784 643	1 790 964	1 813 939	1 431 788	1 442 310	-3,9 %	-18,2 %
C/741 DGF (+C/74121 et 74122)	766 832	786 796	790 720	813 567	806 910	843 436	1,9 %	10,0 %
C/74-C/741 Autres dot. Sub. Et particip.	237 466	239 458	224 533	242 117	305 062	261 453	1,9 %	10,1 %
C/70 Produits des services du domaine	244 900	222 064	238 356	267 952	263 316	269 466	1,9 %	10,0 %
C/75+ C/72 +C/791 Autres recettes	215 078	220 395	220 130	173 582	236 064	195 982	-1,8 %	-8,9 %
TOTAL PRODUITS DE GESTION	4 310 326	4 400 749	4 487 866	4 552 676	4 390 109	4 421 281	0,5 %	2,6 %
C/76+77	190 204	213 019	48 914	1 013 400	313 845	57 880	-21,2 %	-69,6 %
dont C/76 produits financiers	13	13	13	800	11	13	0,0 %	-0,1 %
dont C/7718 autres produits excep sur op de gestion				100 969	1 092	19		
dont C/773 mandats annulés sur exercices antérieurs			483	2 412	8 227	11 513		
dont C/775 produits des cessions	19 697	145 034	8 000	821 076	255 609	3 642	-28,7 %	-81,5 %
dont C/776 moins-values transférées en invest	170	5 111		35 822	2 904		-100,0 %	-100,0 %
dont C/777 QP des subv d'invest transférée	54 778	58 167	32 691	33 756	42 426	36 933	-7,6 %	-32,6 %
dont C/7788 produits except divers	115 546	4 694	7 727	18 564	3 576	5 759	-45,1 %	-95,0 %
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	4 500 530	4 613 768	4 536 780	5 566 076	4 703 954	4 479 161	-0,1 %	-0,5 %

Source : comptes administratifs

Les produits de gestion ont peu évolué durant la période sous revue ; ils ont même légèrement baissé en 2011.

L'évolution des produits de fonctionnement n'est pas linéaire comme le montre le tableau ci-dessus. Les produits tiennent compte, en effet, des produits financiers et exceptionnels réalisés par la commune principalement en 2008, 2010 et 2011 (*ventes de terrains, de parcelles, de logements et du bâtiment de la gendarmerie ainsi que d'une recette exceptionnelle de 100 969 €, en 2010, dont 97 000 € correspondant à des fonds versés par l'association française des déportés évadés des trains de déportation en contrepartie du respect par la ville de Langeais de l'utilisation de ces fonds précisément explicitée dans la convention jointe au titre de recette*).

En euros par habitant, les produits de fonctionnement (tableau ci-dessous) sont supérieurs à la moyenne de la strate pour toutes les années sous revue.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
En euros/habitants	1 151	1 180	1 159	1 380	1 160	1 100
Moyenne de la strate	918	934	947	947	987	997

Source : fiches AE2F disponibles sur le site collectivités locales.gouv.fr

Le surplus des produits dont dispose la commune de Langeais par rapport à la strate s'explique par le fait qu'elle bénéficie d'une attribution de compensation d'un très bon niveau : s'établissant à 1,283 M€ en 2012, ce reversement de fiscalité par la communauté de communes couvre presque l'intégralité des charges à caractère général (1,306 M€) ; son produit est proche de celui des contributions directes de l'exercice (1,409 M€).

La richesse fiscale d'une commune s'apprécie, selon les critères retenus par le CGCT, à partir de la notion de potentiel fiscal, c'est-à-dire le produit obtenu si l'on appliquait la pression fiscale moyenne nationale aux bases d'imposition communales². Le potentiel fiscal d'une commune est rapporté à l'habitant, ainsi il peut être apprécié par rapport au potentiel fiscal moyen par habitant des communes appartenant à la même strate démographique.

En 2010, la commune de Langeais avait un potentiel fiscal supérieur (799 € par habitant) à la moyenne de la strate (698 €). Pour les exercices 2011 et 2012, les données ne sont pas disponibles.

Bases fiscales (en €/hab.)		2009	2010	2011	2012
Commune	TH	913	920	948	998
	TFB	836	868	905	937
	TFNB	23	23	24	24
	Bases totales (A)	1 772	1 811	1 877	1 959
Strate	TH	1 105	1 105	1 175	1 220
	TFB	961	961	1 027	1 055
	TFNB	21	21	21	22
	Bases totales (B)	2 087	2 087	2 223	2 297
	Ecart A/B	-15,1 %	-13,2 %	-15,6 %	-14,7 %

Source : fiches AE2F disponibles sur le site collectivites.locales.gouv.fr

De 2007 à 2012, la taxe d'habitation évolue en moyenne de 4,42 %. Entre l'année 2007 et l'année 2012, l'augmentation est de 24,14 %. Le foncier bâti, lui, augmente de près de 6 % en moyenne sur la même période. On peut constater une évolution de près de 33 % entre l'année 2007 et l'année 2012.

On note également qu'en comparaison avec les taux moyens de la strate, les taux communaux sont inférieurs pour la taxe d'habitation et le foncier non bâti mais supérieur pour le foncier bâti, dans les proportions suivantes :

IMPOTS MENAGES	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taxe habitation	- 0,37	- 0,51	- 0,51	- 0,51	- 0,25	-0,37
Foncier bâti	+ 2,15	+ 1,95	+ 1,75	+ 1,75	+ 2,26	+2,22
Foncier non bâti	- 2,91	- 3,09	- 3,45	- 3,45	- 1,63	-1,96

Au cours de la période contrôlée, et depuis l'année 2000, la commune a procédé à un unique relèvement des taux en 2011. Pour 2013, les taux communaux votés sont identiques à ceux de 2011 et 2012.

² Potentiel fiscal = (bases communales TH x tx moyen national TH) + (bases communales FB x tx moyen national FB) + (bases communales FNB x tx moyen national FNB).

FISCALITE	2007	2008	2009	2010	2011	2012	EMA 2012/07	Evol. 2012/07	2013
Taxe d'habitation									
Bases (en k€)	3 241	3 448	3 560	3 708	3 845	4 062	4,62 %	25,33 %	
Taux de la commune	12,79 %	12,79 %	12,79 %	12,79 %	13,30 %	13,30 %			13,30 %
Taux moyen de la strate	13,16 %	13,30 %	13,30 %	13,30 %	13,55 %	13,67 %			
Taux moyen départemental	16,06 %	16,06 %	16,37 %	25,92 %	26,01 %	NC			
Taux moyen national	14,48 %	14,57 %	14,97 %	23,54 %	23,76 %	23,83 %			
Taux plafonds communaux	40,20 %	40,15 %	40,15 %	40,93 %	64,80 %	59,58 %			
Foncier bâti									
Bases (en k€)	2 856	3 117	3 271	3 498	3 669	3 817	5,97 %	33,65 %	
Taux de la commune	20,63 %	20,63 %	20,63 %	20,63 %	21,46 %	21,46 %			21,46 %
Taux moyen de la strate	18,48 %	18,68 %	18,88 %	18,88 %	19,10 %	19,24 %			
Taux moyen départemental	19,65 %	19,68 %	20,15 %	20,35 %	20,43 %	NC			
Taux moyen national	18,60 %	18,74 %	19,32 %	19,67 %	19,89 %	20,04 %			
Taux plafonds communaux	49,00 %	49,13 %	49,20 %	50,38 %	50,88 %	50,10 %			
Foncier non bâti									
Bases (en k€)	88	88	91	92	95	96	1,76 %	9,09 %	
Taux de la commune	48,13 %	48,13 %	48,13 %	48,13 %	50,06 %	50,06 %			50,06 %
Taux moyen de la strate	51,04 %	51,22 %	51,58 %	51,58 %	51,69 %	52,02 %			
Taux moyen départemental	41,99 %	42,14 %	42,55 %	44,90 %	45,10 %	NC			
Taux moyen national	44,43 %	44,81 %	45,50 %	48,18 %	48,56 %	48,79 %			
Taux plafonds communaux	110,50 %	111,08 %	112,03 %	113,75 %	120,45 %	121,98 %			

Sources : états 1259 – fiches AE2F disponibles sur le site collectivites.locales.gouv.fr pour le taux moyen, délibération de vote des taux 2013 (DCM n° D2013/03 du 4 février 2013)

Le produit de la fiscalité directe, première ressource de la commune, a progressé en moyenne annuelle de 5,4 % sur la période de 2007 à 2012 essentiellement sous l'effet de la progression des bases d'imposition de 28,9 % (TH, TFB, TFNB, entre 2007 et 2012) conjugué au relèvement des taux de fiscalité (TH, TFB et TFNB) opéré en 2011.

Comparé à la strate d'appartenance (3 500 à 5 000 habitants), le produit global par habitant y est inférieur à Langeais : 346 € contre 387 € en 2012 en raison notamment de la combinaison de deux facteurs :

- la faiblesse des bases d'imposition (998 €/hab. pour la base TH contre 1 220 € en moyenne pour la strate et respectivement 937 € et 1 055 € pour la base TFB) ;
- des taux d'imposition assez comparables aux taux moyens de la strate qui ne viennent pas compenser la faiblesse des bases.

Le total de la dotation globale de fonctionnement (C/741) passe de 766 832 € en 2007 à 843 436 € en 2012. Elle progresse entre 2007 et 2010 pour diminuer de près de 1 % entre 2010 et 2011. On constate toutefois une augmentation de plus de 4 % entre 2011 et 2012 ; en raison notamment de l'attribution de la dotation nationale de péréquation (DNP) (22 000 €).

La DGF a ainsi progressé de près de 10 % entre 2007 et 2012, soit une progression en rythme annuel de 1,92 %.

DGF (dotation globale de fonctionnement)	2007	07/08	2008	08/09	2009	09/10	2010	10/11	2011	11/12	2012
C/7411 dotation forfaitaire	663 733	1,10 %	671 014	-0,10 %	670 373	1,00 %	677 067	-1,62 %	666 066	-1,14 %	658 484
C/74121 dotation de solidarité rurale 1ère fraction	63 975	14,48 %	73 236	64,33 %	120 347	13,42 %	136 500	3,18 %	140 844	15,67 %	162 920
C/74121 dotation de solidarité rurale 2ème fraction	39 124	8,75 %	42 546								
C/74127 dotation nationale de péréquation											22 032
C/741 TOTAL (DGF)	766 832	2,60 %	786 796	0,50 %	790 720	2,89 %	813 567	-0,82 %	806 910	4,53 %	843 436
Comparaison avec la strate d'appartenance											
Commune (DGF en % des produits)	17,04		17,05		17,43		14,62		17,15		18,83
Strate (DGF en % des produits)	20,1		20,19		20,05		19,96		19,27		19,23

Sources : comptes administratifs – fiches AE2F disponibles sur le site collectivites.locales.gouv.fr

Les charges de gestion

Charges de gestion (en €)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	%	EMA	Ev. 2012/07
Ch 012-C/6419-C/6459-C6489 Charges de personnel	1 690 627	1 753 230	1 941 648	2 032 187	2 005 652	2 078 731	53 %	4,2 %	23,0 %
Ch 011-C/619 Charges à caractère général	1 128 091	1 260 559	1 240 208	1 303 042	1 354 758	1 305 882	33 %	3,0 %	15,8 %
C/657 Subventions	214 743	251 124	279 884	303 169	301 404	307 091	8 %	7,4 %	43,0 %
C/65-C/657 Autres charges	524 261	539 123	587 324	606 270	261 132	255 026	6 %	-13,4 %	-51,4 %
Charges de gestion	3 557 722	3 804 036	4 049 064	4 244 668	3 922 945	3 946 729	100 %	2,1 %	10,9 %

Source comptes administratifs

Les charges de gestion ont progressé en moyenne annuelle de 2 %. Mais il est à noter qu'entre 2007 et 2010 la progression représente 6 %. *A contrario* ces charges baissent à partir de 2011 du fait du transfert de la compétence du SMICTOM à la communauté de communes Nord-Ouest par arrêté préfectoral du 29 juin 2010.

Les charges de personnel ont évolué en moyenne annuelle de 4 % entre 2007 et 2012.

	en €						
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	EMA
Charges de personnel	1 690 627	1 753 230	1 941 648	2 032 187	2 005 652	2 078 731	4,22 %
Charges de fonctionnement	4 026 107	4 421 217	4 535 869	5 633 323	4 621 870	4 389 027	1,74 %
% des charges de personnel par rapport aux charges de fonctionnement	41,99	39,65	42,81	36,07	43,39	47,36	
en % moyenne de la strate	46,31	46,55	46,84	46,85	46,37	46,72	

Source : comptes administratifs

Les charges de personnel, soit 53 % des charges de gestion avec 2,08 M€ en 2012, ont augmenté deux fois plus vite que l'ensemble des charges de gestion : de + 4,2 % en rythme annuel contre + 2,1 %. Le niveau des charges de personnel est supérieur de 28,14 % à celui de la strate de référence : 510 €/habitant contre 398 €/habitant en 2012 pour la moyenne de la strate des communes de 3 500 à 5 000 habitants. Cette situation, alliée à la reprise de leur progression en 2012 (+ 3,64 %) après une légère diminution en 2011 (- 1,31 %), devrait conduire la commune à rester attentive à l'évolution des charges de personnel, qui constituent le premier poste de dépenses du budget communal.

Le régime indemnitaire des agents est conforme aux textes réglementaires.

Les charges à caractère général, qui représentent en structure 33 % des charges de gestion, ont augmenté de manière soutenue jusqu'en 2011 (+ 20 %). Elles diminuent de façon sensible en 2012 pour se stabiliser à 1,3 M€.

Les subventions (c/657), qui représentent en structure 8 % des charges de gestion avec 307 000 € en 2012, ont fortement progressé au cours de la période contrôlée (+ 43,0 %). En 2012, les subventions se répartissent entre 76 000 € pour le CCAS et 229 000 € pour les associations et autres organismes de droit privé. Deux associations bénéficient de près de 60 % des subventions versées aux organismes de droit privé (c/6574 : 229 000 € en 2012) : il s'agit des associations « école Musica-Loire » (école associative de musique et de danse) et « centre social de la Douve » (accueil périscolaire, ALSH, etc.) avec respectivement 43 500 € et 91 600 € en 2012.

Comparativement aux autres communes, Langeais consacre un effort élevé au financement des associations : 75 €/habitant pour une moyenne à 54 €/habitant.

Les autres charges de gestion (c/65-c/657) ont été divisées par deux au cours de la période contrôlée ; elles s'établissent à environ 260 000 € en 2012 contre 606 000 € en 2010. Cette évolution trouve son origine dans le transfert à l'intercommunalité de la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » (évoqué *supra* et *infra*), comme le montre le tableau ci-dessous.

Compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement »
en €

Organismes	2010 en €	2011 en €	2011/ 2010	2012
Syndicat intercommunal des cavités souterraines	2 499,22	2 554,02	2 %	2 646,80
SICALA	509,00	973,00	91 %	977,00
SMICTOM du Chinonais	364 770,47	13 138,03	-96 %	0
SATESE	4 486,48	3 380,45	-25 %	3 473,04
SIEIL	50 978,16	0		0
SIETBABB	0	3 450,04		5 392,15
Parc national Loire Anjou Touraine	3 595,21	3 992,00	11 %	4 011,00
Communauté de communes Nord-Ouest	0	0		0
TOTAL	426 838,54	27 487,54	-94 %	16 499,99

Source : comptes administratifs

Nonobstant la croissance de l'endettement communal (4,8 M€ à fin 2012 contre 4,1 M€ à fin 2007), les charges financières ont reculé de 32,4 % sur la période 2007 à 2012, elles ne représentent avec 122 000 € en 2012 que 2,79 % des dépenses de fonctionnement, soit un niveau bien inférieur à la moyenne de la strate (3,71 %).

2. Une section de fonctionnement caractérisée par une rigidité plus marquée que la moyenne des communes comparables :

Au total, l'on observe un effet de ciseau négatif sur 2012/07 : les produits de gestion ont augmenté moins vite que les charges de gestion (0,5 % en moyenne annuelle pour les produits contre 2,1 % s'agissant des dépenses).

Rythme d'évolution des produits et charges de gestion	2008/07	2009/08	2010/09	2011/10	2012/11
Produits de gestion	2,10 %	1,98 %	1,44%	-3,57 %	0,71 %
Charges de gestion	6,92 %	6,44 %	4,83%	-7,58 %	0,61 %

Cette évolution n'a cependant pas été linéaire : à l'intérieur de la période contrôlée, deux sous-périodes doivent être distinguées :

- * 2007-2010 : progression plus forte des charges que des produits ;
- * 2011-2012 : l'exercice 2011 constitue un exercice « charnière ».

Les produits et charges de gestion ont fortement reculé au cours de cet exercice (respectivement – 3,57 % et – 7,58 %) en raison du transfert de la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » à la communauté de communes Touraine Nord-Ouest (arrêté préfectoral du 29/06/2010). D'un point de vue budgétaire, cette décision a entraîné le transfert à l'EPCI :

- de la charge de la contribution au SMICTOM du Chinonais, syndicat auquel la commune adhérerait pour l'exercice de cette compétence (365 000 € en 2010 (c/6554)),
- du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) (389 000 € en 2010 (c/7331)).

L'exercice 2012 montre une maîtrise accrue de la progression globale des charges de gestion, en phase avec celle des produits (respectivement 0,61 % et 0,71 %).

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet de mesurer le poids dans la section de fonctionnement des charges difficilement compressibles. Il est calculé par le rapport entre les charges de personnel auxquelles s'ajoutent les contingents et charges financières et les recettes de fonctionnement. Plus ce ratio tendra vers 1, plus les marges de manœuvre financières de la collectivité seront considérées comme limitées.

En l'espèce, ce ratio a été calculé d'une part pour la commune de Langeais et d'autre part pour la strate d'appartenance afin de disposer d'éléments de comparaison.

en €			
Commune	2010	2011	2012
Charges de personnel	504	495	510
Contingents	116	30	27
Charges financières	60	34	30
total (A)	680	559	567
Produits de fonctionnement (B)	1 381	1 160	1 100
<i>Coefficient de rigidité structurelle (A/B)</i>	<i>0,49</i>	<i>0,48</i>	<i>0,52</i>
Strate nationale	2010	2011	2012
Charges de personnel	383	390	398
Contingents	37	36	36
Charges financières	32	31	32
total (A)	452	457	466
Produits de fonctionnement (B)	947	987	997
<i>Coefficient de rigidité structurelle (A/B)</i>	<i>0,48</i>	<i>0,46</i>	<i>0,47</i>

Source : fiches AE2F disponibles sur le site collectivites-locales.gouv.fr

Ce ratio s'établit à 0,52 en 2012. Il se situe de manière constante à un niveau légèrement supérieur à celui de la strate d'appartenance (0,47). La section de fonctionnement de la commune de Langeais se caractérise par une rigidité des charges structurelles plus marquée que la moyenne qui s'explique par un niveau de charges de personnel, plus élevé que celui de la strate de référence.

3. L'évolution de l'épargne communale :

en €							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	<i>Evol. Moy. Annuelle</i>
Produits de gestion	4 310 326	4 400 749	4 487 865	4 552 677	4 390 109	4 421 281	+0,5 %
Charge de gestion	3 557 722	3 804 036	4 049 064	4 244 668	3 922 945	3 946 729	+2,1 %
Epargne de gestion	752 604	596 713	438 801	308 009	467 164	474 552	-8,8 %

Source : comptes administratifs

L'épargne de gestion permet d'apprécier la couverture des charges de gestion par les produits de gestion et détermine ainsi la marge dégagée. On observe ici une évolution moyenne annuelle entre 2007 et 2011 des produits de gestion de 0,47 % contre 2,47 % pour les charges de gestion, ce qui produit un « effet ciseau » non négligeable. Cette différence de rythme de progression entraîne une baisse régulière de l'épargne de gestion entre 2007 et 2010. On peut constater qu'en 2011 la tendance s'inverse : le relèvement en 2011 des taux de fiscalité a permis à la commune d'améliorer son épargne de gestion. Amélioration confirmée en 2012 : la progression très limitée dans leur ensemble des charges de gestion en 2012 (+ 0,61 %) a permis de dégager, au cours de cet exercice, une épargne de gestion légèrement supérieure à son niveau de 2011.

La capacité de la commune à dégager une épargne de gestion est contrainte par une rigidité des charges structurelles plus marquée que la moyenne des communes de la strate.

Calculé selon la méthodologie des fiches AE2F, le taux d'épargne de gestion (ratio épargne de gestion/produits de fonctionnement) de la commune de Langeais est structurellement faible au regard de la strate de référence : s'agissant de l'exercice 2012, ce taux est de 10,59 % pour Langeais et de 20,86 % pour la strate.

	en €					
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Epargne de gestion (excédent brut de fonctionnement)	752 604	596 713	438 801	308 009	467 164	474 552
Taux d'épargne de gestion (épargne de gestion/produits de gestion)	17,46 %	13,56 %	9,78 %	6,77 %	10,64 %	10,73 %
<i>C/76 Produits financiers</i>	13	13	13	800	11	13
<i>C/6615 + C/6618 + 668</i>	2 179	1 241	8	83 527	4 803	422
<i>C/66111+C/66112 Intérêts des emprunts (D)</i>	180 743	179 930	187 313	156 443	132 592	122 211
<i>C/77</i>	190 191	213 006	48 901	1 012 600	313 834	57 867
<i>C/67</i>	19 913	150 376	16 977	865 432	262 873	15 636
<i>C/68 Dotations aux Amortissements et aux Provisions (D)</i>	265 550	285 634	282 507	283 253	298 657	304 028
<i>C/7811 Reprises sur amortissements des immobilisations</i>			634			
Résultat de fonctionnement	474 422	192 550	1 544	-67 246	82 083	90 134
Epargne brute (CAF brute)	685 193	420 018	250 726	182 250	338 314	357 229
<i>Pour info C/166 refinan. de la dette</i>				713 918		
C/16 D Amort. du capital de la dette (=a+b+c+d)	499 177	485 675	531 670	585 764	523 585	497 412
<i>C/1641 emprunts en € (a)</i>	495 620	482 618	528 723	581 219	520 417	487 531
<i>C/165 dépôts et cautionnement reçus (b)</i>	617	1 055	862	1 845	468	400
<i>C/16876 autres établi publics locaux (c)</i>	2 940	2 002	2 085			6 781
<i>C/16878 autres organismes et particuliers (d)</i>				2 700	2 700	2 700
Epargne nette (CAF disponible)	186 016	-65 658	-280 944	-403 514	-185 271	-140 183

Sources : comptes administrations et comptes de gestion

La capacité d'autofinancement brute³ diminue entre 2007 et 2010. On observe qu'elle augmente de près de 96 % entre 2010 et 2012 et que le résultat de fonctionnement était négatif en 2010. Cela s'explique par une indemnité de refinancement (compte 668) de 80 000 € acquittée en 2010 suite aux renégociations de prêts ainsi que par des cessions d'actif opérées cette même année pour un montant de 821 076 € (ventes de logements et du bâtiment de la gendarmerie).

³ L'épargne brute (l'épargne de gestion conjuguée aux dotations aux amortissements et aux provisions nettes de reprises ainsi qu'aux quotes-parts des subventions d'investissement transférée) sert d'abord à couvrir le remboursement en capital des dettes qui s'amortissent. Ce n'est qu'ensuite, au stade de l'épargne nette (ou capacité d'autofinancement disponible) qu'elle peut servir à financer tout ou partie des dépenses d'investissement de l'année.

La capacité d'autofinancement brute ne suffit pas à couvrir à elle seule le remboursement du capital de la dette, sauf en 2007. Il en résulte une capacité d'autofinancement nette⁴ disponible négative depuis 2008, soit pour la cinquième année consécutive, en 2012.

Aussi, l'épargne dégagée par la collectivité ne permet pas de financer sa politique d'investissements.

Ce défaut « structurel » d'autofinancement disponible souligne que la solvabilité de la commune n'est pas garantie à terme.

4. L'investissement :

Données en k€	2007		2008		2009		2010		2011		2012	
Dépenses totales d'investissement	824		579		1 555		2 497		1 618		1 628	
CAF nette	186		-66		-281		-404		-185		-140	
C/45622 opérations d'investi.											6	
Cessions d'actif	23		157		95		857		282		76	
Ressources Internes (a)	209	25 %	91	16 %	-186	-12 %	453	18 %	97	6 %	-58	-4 %
Subventions	420		104		184		574		370		362	
FCTVA	213		86		168		204		351		237	
Taxe locale d'équipement (TLE)	39		45		33		41		63		89	
Ressources Externes (b)	673	82 %	234	40 %	385	25 %	819	33 %	784	48 %	688	42 %
Financement propre disponible (a+b)	881		325		199		1 272		880		630	
Besoin de financement	-57		254		1 356		1 225		738		998	
Emprunt C/1641 (- annul de crédits en 2010) + C/16878 autres dettes	428	52 %			1 400	90 %	594	24 %	1 000	62 %	769	47 %
Résultat de l'exercice hors compte 165	485		-254		44		-631		262		-228	
C/165 C Dépôts et cautionnement reçus	Ns		Ns		Ns		Ns		Ns		Ns	
Résultat de l'exercice	485		-252		44		-631		262		-228	

Sources : DELPHI et comptes administratifs

L'effort d'équipement de la commune est supérieur, à compter de 2009, à l'effort moyen constaté pour les communes de la strate, ce qui atteste d'une politique d'investissement volontariste :

Total des dépenses d'équipement en €/hab.	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Commune	211	133	397	619	399	397
Strate	354	313	308	293	314	341
Ecart	-40,40 %	-57,51 %	28,90 %	111,26 %	27,07 %	16,42 %

Source : fiches Colloc Minefi

L'examen des opérations d'investissement sur la période révèle une activité importante notamment avec la réhabilitation de l'espace culturel Jean-Hugues Anglade dont le coût total avoisine 1,4 M€ à fin 2012.

⁴ L'épargne nette (ou CAF nette) mesure la ressource financière, d'origine interne, engendrée par l'activité de la commune pendant l'année et par conséquent disponible pour le financement de nouvelles opérations d'investissement, une fois remboursé l'amortissement du capital de la dette. Plus le résultat est important, plus la commune est apte à financer de nouveaux investissements.

Durant la période sous revue plusieurs travaux d'investissement ont été réalisés par la commune. Quelques exemples sont retracés ci-après :

Dépenses réelles d'équipement (en €)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
DEPENSES REELLES D'EQUIPEMENT	814 523,00	510 754,63	1 513 245,00	2 452 848,38	1 532 164,74	1 494 377,58	8 317 913,00
<i>dont</i>							
Centre ville (réfection voirie, aménagement urbain)		15 410,70	206 348,66	98 798,53	24 145,45	4 664,40	349 367,74
Espace Jean-Hugues Anglade (réhabilitation)			71 287,28	1 146 312,49	22 757,87	118 658,13	1 359 015,77
Groupe scolaire (travaux et aménagement)	6 512,01	12 442,28	236 635,69	147 972,33	13 717,29	21 136,83	438 416,43
Halte garderie (travaux et aménagement)	465 590,33	150 921,63	57 730,97	80 008,36			754 251,29
Matériels (achats)	110 959,80	94 904,60	210 172,26	131 045,96	65 230,32	72 755,24	685 068,18
Piscine municipale (réfection)	3 731,52	25 812,07	230 655,16	226 520,11	6 728,69	24168,05	517 615,60
Réseaux eaux pluviales (restructuration)		28 217,95	16 002,48	216 296,17	584 910,51	807,30	846 234,41
Voirie (urbaine et communale)	16 896,53	28 217,95	96 451,50	89 951,35	129 766,21	163 125,33	524 408,87
Transfert Trésorerie				4 988,73	244 186,86	1 869,59	251 045,18
Restructuration des Mistras						373 003,36	373 003,36
Equipements sportifs						155 289,72	155 289,72

Sur la période 2007-2012, le volume total des dépenses d'investissement (8,7 M€) a été financé à hauteur de 48 % par l'emprunt (4,2 M€), le solde étant apporté principalement, à hauteur de 23 % par les subventions reçues (2 M€) et de 17 % par les cessions (1,5 M€). La commune a fortement puisé dans ses réserves qui sont descendues à un niveau très bas. En 2012, le fonds de roulement du budget principal représente 57 € par habitant contre 247 € pour la moyenne de la strate. Les réserves permettent de financer moins d'un mois de dépenses de fonctionnement (19 jours en 2012), ce qui est peu au regard de la moyenne (il est vrai excessive) des communes appartenant à la même strate (106 jours). Depuis 2010, les réserves du budget principal se situent à un niveau très inférieur à celui de la strate d'appartenance.

Collectivité	FdR en jours de charges courantes	2007	2008	2009	2010	2011	2012
LANGAIS	FdR en jours de charges courantes	91	62	64	11	34	19
Strate	FdR en jours de charges courantes	72	76	81	81	101	106

Source : calculs équipe de contrôle sur la base des fiches AE2F

5. La dette et la capacité de désendettement :

Evolution de l'encours de la dette

Budget principal	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Encours de dette au 31/12	4 100 517	3 617 899	4 515 351	4 047 497	4 522 121	4 809 094
En euros par habitants	1 059	935	1 157	1 007	1 119	1 181
<i>Moyenne de la strate</i>	<i>777</i>	<i>788</i>	<i>766</i>	<i>774</i>	<i>788</i>	<i>800</i>
Epargne brute (CAF)	685 193	420 018	250 726	182 250	338 314	357 229
Capacité de désendettement (en années)	5,98	8,61	18,01	22,21	13,37	13,46
Intérêts des emprunts (C/66111 et C/66112)	180 743	179 930	187 313	156 443	132 592	122 211
C/1641D Amortissement capital de la dette	499 177	485 675	531 670	585 764	523 585	497 412
Annuité de la dette	679 920	665 605	718 983	742 207	656 177	619 623

Sources : comptes administratifs – comptes de gestion -fiches AE2F

L'encours de dette du budget principal s'est accru de 17,3 % sur la période ; il est passé de 4,1 M€ en 2007 à 4,8 M€ à fin 2012, soit + 0,7 M€.

S'agissant des caractéristiques de l'encours de dette au 31/12/2012, l'état de la dette annexé au CA 2012 (état IV A2.8 « éléments du bilan – état de la dette – répartition de l'encours (typologie) » précise que l'intégralité du stock de la dette communale est classée A1, c'est-à-dire peu risqué.

Selon les données provisoires 2013 telles qu'arrêtées au 6 janvier 2014, l'encours de dette s'établirait à 4,7 M€ soit en léger repli par rapport à 2012.

En 2013, la commune aurait mobilisé 379 000 € d'emprunts nouveaux.

Sur la période examinée, la dette par habitant est supérieure à la moyenne de la strate.

Les ratios d'endettement appellent une attention particulière de la commune :

- certes, l'annuité reste stable depuis 2010 à un peu plus de 13 % des produits de fonctionnement ;
- mais le taux d'endettement (rapport entre l'encours de dette et les produits de fonctionnement) dénote un endettement très élevé : il s'établit à 107,37 % soit un niveau bien supérieur à la moyenne des communes comparables (80,32 %) ;
- et la capacité de désendettement - encours de dette rapporté à l'autofinancement brut - (passée de près de 6 années en 2007 à 18 puis 22 ans en 2009 et 2010 pour être ramenée à plus de 13 années en 2011 par la renégociation en 2010 d'une partie de ses emprunts) se maintient à un niveau préoccupant de 13,46 années. La limite acceptable pour ce ratio est généralement estimée à 9 - 10 ans.

Les possibilités de financement de nouveaux programmes d'investissement par l'emprunt et le prélèvement sur les réserves sont donc très réduites. La commune doit à l'avenir proportionner ses programmes d'investissement à ses capacités financières, de manière à permettre le rétablissement de ses grands équilibres financiers. L'amélioration de l'autofinancement est à cet égard un objectif impératif. La maîtrise de la progression des charges constatée en 2012 doit être poursuivie, notamment s'agissant des charges de personnel qui ont recommencé à croître en 2012 après avoir légèrement diminué en 2011.

Situation financière de Langeais – ANNEXE

en €	2007	2008	2009	2010	2011	2012	%	Evol. moy. Annuelle	Ev. 2012/ 2007
C/7311 Contributions directes	1 083 543	1 147 393	1 223 163	1 241 519	1 346 969	1 408 634	32 %	5,4 %	30,0 %
C/73-C/7311-C/7391 Autres impôts / taxes (2008-D7397)	1 762 507	1 784 643	1 790 964	1 813 939	1 431 788	1 442 310	33 %	-3,9 %	-18,2 %
C/741 DGF forfaitaire + C/74121-7	766 832	786 796	790 720	813 567	806 910	843 436	19 %	1,9 %	10,0 %
C/74-C/741 Autres dotations, subv. et participations	237 466	239 458	224 533	242 117	305 062	261 453	6 %	1,9 %	10,1 %
C/70 Produits des services et du domaine	244 900	222 064	238 356	267 952	263 316	269 466	6 %	1,9 %	10,0 %
C/75 + C/722	215 078	220 395	220 130	173 582	236 064	195 982	4 %	-1,8 %	-8,9 %
Produits de gestion	4 310 326	4 400 749	4 487 866	4 552 676	4 390 109	4 421 281	100 %	0,5 %	2,6 %
Ch 012-C/6419-C/6459-C6489	1 690 627	1 753 230	1 941 648	2 032 187	2 005 652	2 078 731	53 %	4,2 %	23,0 %
Ch 011-C/619 Charges à caractère général	1 128 091	1 260 559	1 240 208	1 303 042	1 354 758	1 305 882	33 %	3,0 %	15,8 %
C/657 Subventions	214 743	251 124	279 884	303 169	301 404	307 091	8 %	7,4 %	43,0 %
C/65-C/657 Autres charges	524 261	539 123	587 324	606 270	261 132	255 026	6 %	-13,4 %	-51,4 %
Charges de gestion	3 557 722	3 804 036	4 049 064	4 244 668	3 922 945	3 946 729	100 %	2,1 %	10,9 %
Epargne de gestion (EBE)	752 604	596 713	438 802	308 008	467 164	474 552		-8,8 %	-36,9 %
Taux d'épargne de gestion (épargne de gestion/produits de gestion)	17,46 %	13,56 %	9,78 %	6,77 %	10,64 %	10,73 %			
C/76 Produits financiers	13	13	13	800	11	13			
C/6615 + C/6618 + 668	2 179	1 241	8	83 527	4 803	422			
C/6611+C/66112 Intérêts des emprunts (D)	180 743	179 930	187 313	156 443	132 592	122 211		-7,5 %	-32,4 %
C/77	190 191	213 006	48 901	1 012 600	313 834	57 867			
dont C/775 Produits des cessions	19 697	145 034	8 000	821 076	255 609	3 642			
dont C/776 Moins-value transférée en investissement	170	5 111		35 822	2 904				
dont C/777 QP des subv d'investissement transférée	54 778	58 167	32 691	33 756	42 426	36 933			
C/67	19 913	150 376	16 977	865 432	262 873	15 636			
dont C/675 VNC des éléments cédés	9 572	55 960		719 519	94 198	1 462			
dont C/676 Différences sur réalisations (positives) transférée	10 295	94 185	8 000	137 379	164 316	2 180			
C/68 Dotations aux Amortissements et aux Provisions (D)	265 550	285 634	282 507	283 253	298 657	304 028		2,7 %	14,5 %
C/7811 Reprises sur amortissements des immobilisations			634						
Résultat de fonctionnement	474 422	192 550	1 545	-67 247	82 083	90 134			
Epargne brute (CAF brute)	685 193	420 018	250 727	182 249	338 314	357 229			
Pour info C/166				713 918					
C/16 D Amort. du capital de la dette	499 177	485 675	531 670	585 764	523 585	497 412		-0,1 %	-0,4 %
Epargne nette (CAF disponible) (a)	186 016	-65 658	-280 943	-403 514	-185 271	-140 183			
C/20+21+23 (D) Dépenses d'équipement (réel)	814 523	510 755	1 513 245	2 452 848	1 532 165	1 494 378		12,9 %	83,5 %
C/20+21+23 (D) Dépenses d'équipement (ordre)	9 651	8 480	41 945	43 746	85 894	120 458			
C/27 Autres immobilisations financières		59 500							
C/13 rbt subv d'investissement						13 323			
Dépenses réelles d'inv. (hors emp.)	824 174	578 735	1 555 190	2 452 848	1 532 165	1 494 378		12,6 %	81,3 %
Dépenses totales d'inv. (hors emp.) (c)	824 174	578 735	1 555 189	2 496 594	1 618 059	1 628 159		14,6 %	97,6 %
C/10222 FCTVA (réel)	212 854	85 740	167 781	204 376	351 057	236 522		2,1 %	11,1 %
C/10223 TLE (réel) (autres recettes (réel))	39 421	44 878	33 167	40 748	62 990	88 935		17,7 %	125,6 %
C/13C Subventions (réel)	420 266	103 572	183 831	572 552	369 573	348 398		-3,7 %	-17,1 %
C/13 Subventions d'investissement (ordre)				1 291		13 323			
Solde C/19+20+C21+C23+C26+C27 Sorties actif (cessions)	22 746	156 563	95 327	856 523	281 995	76 459			
C/45622 opérations d'investissement						6 485			
Total des recettes (b)	695 287	390 753	480 106	1 675 491	1 065 615	770 122		2,1 %	10,8 %
Financement propre disponible (a+b)	881 303	325 096	199 163	1 271 976	880 344	629 939			
Besoin ou capa. de fint après rbt Dette c-(a+b)	-57 129	253 639	1 356 026	1 224 618	737 714	998 220			
C/1641 Emprunts nouveaux de l'année	428 000		1 400 000	580 000	1 000 000	750 000			
C/165 Dépôt et caution reçus	321	1 417	459	550	64	776			
c/166 (pour info)				713 918					
C/16878 Autres organismes et particuliers				13 500					
C/1678 autres emprunts et dettes						19 266			

Résultat de l'exercice N	485 450	-252 222	44 433	-630 568	262 350	-228 178			
FDR à la clôture N-1	517 232	1 002 682	-1 399 541	794 892	164 325	426 675			
+Résultat de l'exercice N (variation du fonds de roulement)	485 450	-252 222	43 974	-630 568	262 350	-228 178			
FDR à la clôture de N	1 002 682	750 460	-1 355 108	164 324	426 675	198 497			
<i>intégration SI Collège de Langeais (SI dissous)</i>						35 183			
<i>reprise des résultats du BA RAM (BA clôturé)</i>									
<i>reprise des résultats du BA Multiaccueil (BA clôturé)</i>									
FDR à la clôture de N après intégration résultats autres entités	1 002 682	750 460	-1 355 108	164 324	426 675	233 680			